

REGLEMENT DES 24 H VTT D'ESPRIT RAID à BUTHIERS

ARTICLE 1 : Présentation de l'épreuve

Les 24 Heures VTT d'Esprit Raid est une épreuve d'endurance VTT, en solo ou en relais (par équipe de 2, 4, 6 ou 8 coureurs), cette dernière est organisée par l'association Esprit Raid.

Elle consiste, pour chaque équipe, à parcourir le plus grand nombre de fois une boucle d'environ 9 km. Le départ est donné le samedi 5 mai 2012 à 15h, l'arrivée, 24 heures plus tard, le dimanche 6 mai à 15h.

ARTICLE 2 : Les participants

Les 24 Heures VTT sont ouvertes à tous les vététistes à partir de 14 ans, licenciés ou non.

Aucune distinction n'est opérée entre licenciés et non licenciés au classement général.

Cependant, lors des inscriptions, les licenciés FFC, triathlon, UFOLEP (sous réserve que le club déclare l'activité VTT) ne sont pas tenus de présenter un certificat médical. Ils auront juste à transmettre la photocopie de leurs licences en cours de validité. Pour tous les coureurs qui ne remplissent pas les conditions énumérées ci-dessus, la présentation d'un certificat médical de moins d'un an le jour de la course spécifiant la non contre indication à la pratique du VTT en compétition, est obligatoire. Aucun départ ne sera accepté sans ces documents.

Les mineurs peuvent participer à condition de fournir une autorisation parentale. Les 16 ans et plus ne peuvent courir que dans une équipe de 6 ou de 8. Les 14 / 15 ans peuvent uniquement courir dans une équipe de 8.

ARTICLE 3 : Les catégories

Catégorie SOLO : destinée aux coureurs désirant effectuer les 24 heures en individuel.

Catégorie EQUIP'2 : destinée aux équipes de 2 coureurs.

Catégorie EQUIP'4 : destinée aux équipes de 4 coureurs.

Catégorie EQUIP'6 : destinée aux équipes de 6 coureurs.

Catégorie EQUIP'8 : destinée aux équipes de 8 coureurs.

ARTICLE 4 : Frais d'inscription

Les frais d'engagement sont donnés par coureurs :

	Avant le 5 mars	Avant le 5 avril	Après le 5 avril (clôture le 25 avril)
Sans la pasta du samedi soir	32 €	37 €	42 €
Avec la pasta du samedi soir	42 €	47 €	52 € (impossible après le 21)

Aucune inscription ne sera acceptée sur place.

Ce prix comprend : l'assurance, la conception et la réalisation de l'épreuve, le chronométrage, le lavage vélo, les douches pour les coureurs ainsi qu'un souvenir de l'épreuve.

Possibilité aux accompagnateurs de participer à la pasta en réservant avant le 23 avril, tarif : 10€

ARTICLE 5 : Inscriptions - annulation

Les inscriptions ne seront validées qu'une fois que le dossier sera complet, à savoir :

- le bulletin d'inscription dûment complété
- pour les licenciés triathlon, FFC et UFOLEP (pratiquant le VTT) : photocopie des licences
- pour tous les autres : un certificat médical datant de moins d'1 an (et donc valable jusqu'au 6 mai) précisant l'aptitude de la pratique du VTT en compétition.
- pour les mineurs : en plus des documents ci-dessus, une autorisation parentale manuscrite, signée.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone, fax ou mail.

En cas d'annulation de l'épreuve par les organisateurs pour cas de force majeure, une somme forfaitaire de 30% par équipier sera retenue.

En cas d'annulation de participation par un coureur, les frais d'inscription ne seront pas remboursés. L'organisation reste seule décisionnaire de l'acceptation ou non de l'inscription d'une équipe et ce, sans devoir d'explications. Le dossier sera retourné à son expéditeur en cas de refus. De même, l'organisateur se réserve le droit de refuser tous noms d'équipe qu'il jugerait en inéquation avec l'esprit de l'épreuve ainsi qu'aux valeurs républicaines.

ARTICLE 6 : Clôture des inscriptions

La date limite d'envoi des inscriptions est fixée au mercredi 25 avril 2012.

Les inscriptions sont limitées à 400 personnes, toutes catégories confondues. L'attribution des dossards se fera dans l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

ARTICLE 7 : Accueil

L'accueil et les vérifications administratives, auront lieu sur la base de loisir (un fléchage sera mise en place) le vendredi de 18h à 21h et le samedi de 11 h et 14h.

Un briefing pour tous les concurrents aura lieu à 14h30.

ARTICLE 8 : Secours

Les moyens de secours se feront dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 : Matériel

Les coureurs peuvent utiliser le matériel de leur choix de type Vélo Tout Terrain. Les vélos de type route, BMX, ou cyclo-cross sont strictement interdits. De même les organisateurs se réservent la possibilité d'interdire le départ à tout concurrent dont le VTT ne serait pas adapté à une course d'endurance de 24 H.

Le port du casque (aux normes en vigueur) est obligatoire (tout manquement sera sanctionné par une disqualification de l'équipe).

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de détérioration ou de vols de matériels ou de biens personnels des participants. Les VTT devront être équipés de lumières avant ET arrière pendant la nuit

Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.

ARTICLE 10 : Parcours

Le parcours est entièrement tracé sur des chemins et des pistes, avec quelques rares passages sur la route. Le circuit est ouvert aux reconnaissances le samedi à partir de 11 h jusqu'à 14 h 30. Les reconnaissances ne peuvent se faire qu'en VTT (port du casque obligatoire) ou à pied. Aucune reconnaissance ne sera possible avant et après.

ARTICLE 11 : Départ - Horaires de course

Le départ sera en ligne. Le placement sur la zone de départ se fera au choix du coureur. Le départ sera donné le samedi 8 mai à 15h00. L'organisateur se réserve le droit, en fonction de circonstances particulières, des conditions climatiques notamment, de retarder l'heure de départ et/ou éventuellement d'avancer l'heure d'arrivée et de modifier le circuit.

ARTICLE 12 : Relais – chronométrage

Le relais s'effectuera obligatoirement dans la zone déterminée à cet effet et expressément indiquée lors du briefing. Les relais se font à l'initiative des équipes, qui décideront de manière autonome quand elles feront les relais. Le coureur désirant se faire relayer par un de ces équipiers devra lui transmettre un témoin qui sera fourni par l'organisation. Durant toute l'épreuve, chaque équipe ne doit avoir qu'un concurrent sur le circuit.

ARTICLE 13 : Fin de course

La fin de la course est fixée 24h00 précises après l'heure exacte de départ. Les concurrents ayant entamé un tour avant la fin précise de la course devront le terminer, ce tour sera comptabilisé pour le classement final, ce sera également au moment où il franchira définitivement la ligne que l'arrêt du chrono de son équipe sera effectué. A la fin des 24h, un « vtt balai » partira derrière le dernier concurrent, afin de s'assurer qu'il ne reste aucun concurrent sur le circuit. Le pointage des concurrents cessera donc dès que ce dernier aura terminé le tour de contrôle derrière le dernier concurrent.

ARTICLE 14 : Problème technique

Tout concurrent qui rencontre un problème technique, devra obligatoirement réparer son VTT sur le parcours par ses propres moyens, ou rallier la zone de relais. Il devra dans tous les cas terminer le tour entamé dans le sens de la course. Le prêt d'une chambre à air ou de matériel de réparation par un autre concurrent est autorisé. Les assistances entre les tours sont libres pour toutes les catégories.

ARTICLE 15 : Contrôles

Des commissaires de courses, placés à différents emplacements ou mobiles, sur le circuit assureront la régularité de l'épreuve. Toutes tricheries, comportement anti-sportif, non port du casque, non respect du circuit, présence de deux coureurs de la même équipe sur le circuit entraîneront la disqualification ou des pénalités pour l'équipe (décidé par le responsable de course, le responsable des commissaires de course ainsi qu'un coureur tiré au sort).

ARTICLE 16 : Réclamations

Les réclamations devront être déposées par le capitaine d'équipe auprès du responsable de course, dont le nom sera précisé lors du briefing. Le capitaine de l'équipe est le seul interlocuteur pour les commissaires de course. Le jury des commissaires est seul qualifié pour régler les litiges et sa décision sera sans appel. Les commissaires sont habilités à prendre toutes les mesures en réaction aux actes de tricherie et donc à faire modifier le classement en fonction des pénalités attribuées.

ARTICLE 17 : Classement par catégorie

Le classement sera fait de la manière suivante : aux nombres de tours effectués puis au temps. Un titre de vainqueur sera décerné dans les catégories suivantes : SOLO, EQUIP'2, EQUIP'4, EQUIP'6, EQUIP'8. Un classement sera établi pour chaque catégorie : homme, femme, mixte.

Nb d'équipiers	2	4	6	8
Nb de femme mini obligatoire (ou d'homme si majorité de femme) pour être en équipe mixte.	1	2	2	3

Un prix sera distribué aux trois premiers de chaque catégorie, si au moins cinq équipes sont classées dans la catégorie. Dans le cas contraire, seul le vainqueur sera récompensé. Les équipes non présentes lors de la remise des prix ne pourront prétendre à leurs lots.

ARTICLE 18 : Assurances

L'association Esprit Raid a souscrit des assurances couvrant notamment tous les organisateurs et les bénévoles, qu'ils soient membres de l'association ou non (responsabilité civile organisateur). Il incombe aux participants de s'assurer individuellement pour tous ce qui est dommage corporel et responsabilité. En cas de chute, de malaise ou tout type d'incident d'une personne sur le parcours, non inscrite à l'épreuve ou ne respectant pas le règlement, l'organisateur ne pourrait pas être tenu pour responsable.

ARTICLE 19 : Utilisation de l'image

Chaque participant, du fait de sa participation à l'épreuve, autorise expressément l'association Esprit Raid à utiliser les images, sur tout type de support média sur lesquels il pourrait apparaître à l'occasion des 24 Heures VTT de Buthiers. Cette autorisation est valable pour l'utilisation en interne à l'association de ces supports médias, mais aussi en externe, comme dans le cas de communication. Cette autorisation concerne aussi le site Internet de l'organisateur <http://esprit-raid.org> sur lequel des images et/ou vidéos seront à disposition gratuite de tous les internautes.

ARTICLE 20 : Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment par le comité d'organisation jusqu'à la date de l'épreuve. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'association Esprit Raid et sera affiché le jour de l'épreuve.

ARTICLE 21 : Acceptation du règlement

Le simple fait de s'engager sur cette épreuve implique l'acceptation du présent règlement. De plus, chaque concurrent s'inscrivant à cette organisation, renonce expressément à quelques poursuites (pénale, civile...) que ce soit contre l'organisateur.